



ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Réponses aux questions diverses posées au cours de la séance du Conseil municipal d'Esbly du 30 septembre 2025

1. Quid de l'aménagement de la réserve polyvalente à l'Espace Jean-Jacques LITZLER (Question de Mme Thérèse ROCHE) :

Une étude de faisabilité technique, réglementaire et financière est en cours par les services techniques pour enlever les toilettes et aménager cet espace en réserve de stockage, ou d'optimiser les capacités existantes.

2. Quel plan d'action pour les commerces fermés ou en vente ? (Question de M. Antoine BOHAN) :

La Ville d'Esbly ne dispose pas des moyens budgétaires pour préempter ces commerces. Elle suit néanmoins cette problématique en lien avec Val d'Europe Agglomération (VEA), dans le cadre de sa délégation en matière de développement économique, de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Il est important de préciser que les demandes portent principalement sur des locaux de plus de 100 m², ce qui n'est pas le cas de la plupart des cellules commerciales existantes, qui sont de petite taille. S'y ajoutent les contraintes liées à l'accessibilité PMR et à l'absence de locaux poubelle.

Plusieurs commerçants de la rue du Général Leclerc ont cessé leurs activités, du fait de la forte concurrence des zones commerciales et du commerce sur internet, sujet qui concerne Esbly comme beaucoup d'autres centres-bourgs anciens de communes seine-et-marnaises.

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs projets de nouveaux commerces sont en cours de conception ou de réalisation. On peut également souligner la belle réussite des commerces implantés ces dernières années dans notre zone d'activité, qui renforcent substantiellement l'attractivité de notre commune.

Enfin, il faut souligner que l'adéquation entre l'offre et la demande est un facteur clé essentiel de la réussite commerciale : un commerce qui ne trouve pas ou ne parvient pas à fidéliser sa clientèle ne peut pas se maintenir, et il n'est pas de la responsabilité d'une commune d'en assurer le financement.

3. Qu'en est-il de l'arrivée de médecins ? (Question de M. Jean-Luc DUPIEUX) :

Le dossier est suivi avec le Conseil de l'Ordre des Médecins. Deux dossiers demeurent en cours, en souhaitant une issue favorable dans les prochaines semaines.

4. Quid du passage piéton de la Place des Fêtes avec un seul boîtier ? (Question de M. Jean-Luc DUPIEUX)

Un panneau lumineux avec bouton poussoir destiné à signaler la traversée piétonne a été détruit dans un accident de circulation peu après son installation, en avril dernier. La vidéoprotection a permis d'identifier le véhicule responsable. Le dossier est en cours de règlement. Le matériel a été commandé début septembre et les travaux de réparation suivront, mais les délais d'approvisionnement sont longs, environ deux mois annoncés.

5. Qu'en est-il de la réalisation de pistes cyclables à Esbly ? (Question de M. Jean-Jacques RÉGNIER)

Ce sujet relève de la compétence de VEA, dans le cadre du projet SDIC. La réalisation est en cours et devrait se finaliser dans les prochains mois ou années. L'objectif est notamment de relier la piste cyclable existante, qui aboutit au pont ferroviaire, à la passerelle du canal, en passant par la zone de rencontre de la rue du Général Leclerc récemment créée, puis jusqu'au collège Louis Braille.

Les études de plusieurs tronçons sur la commune sont en cours de finalisation, de même que les financements complémentaires :

- **Premier tronçon** : de la passerelle du Canal au parvis de la Mairie, en reliant la zone de rencontre de la rue du Général Leclerc et en faisant une boucle autour de la place des Fêtes.
- **Deuxième tronçon** : de la passerelle du Canal au tunnel sous la voie ferrée Esbly-Crécy, en prenant la rue Louis Braille.
- **Troisième tronçon** : de la reprise du cheminement en sortie de la passerelle du Canal jusqu'au carrefour rue Blériot en remontant la RD5D.

Ces travaux pourraient débuter fin 2026 ou courant 2027.

Pour plus d'informations :

https://www.esbly.fr/wp-content/uploads/2023/03/Deliberation-13_03_2023-annexe-2.pdf

Par ailleurs, la réalisation d'une piste cyclable est également associée au projet TCSP d'IDFM, qui devrait être mis en réalisation à horizon 2030, et suivi en coordination avec VEA et SIEMU.

6. Quand pourrions-nous visiter le Centre de supervision Urbaine (CSU) ? (Question de Mme Martine BOUCHER)

Une première visite sera organisée prochainement pour un groupe restreint d'environ dix personnes. Une autre date pourra être envisagée par la suite si davantage de personnes souhaitent participer.

7. Quid du fonds de péréquation de 200 000 euros ? (Question de M. Jean-Jacques RÉGNIER)

Dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), il existe une répartition de ce que doit contribuer chaque collectivité en fonction des ratios pris en compte. Cette répartition de base, dite de droit commun, fait maintenant apparaître un montant dû pour Esbly de 209.529 €. Comme pour l'ensemble des communes de Val d'Europe Agglomération, l'intercommunalité prend à sa charge, de façon dérogatoire, l'intégralité du montant dû par le « bloc communal » sur le territoire, soit plus de 3,44 M€, dont presque 1,6M€ à la charge des communes en droit commun.

8. Quelle concertation avec quelles associations pour la réalisation du projet de la Plaine des Sports ? (Question de Mme Martine BOUCHER)

Dans le cadre du projet de la Plaine des Sports, nous avons recueilli les besoins exprimés par les associations sportives locales, dont « La Compagnie d'Arc d'Esbly », le « FS Football », « FS Val d'Europe Esbly Coupvray Volley-ball » et la « Gymnastique Volontaire ». Les observations formulées par ces dernières seront prises en compte dans la mesure du possible pour la réalisation des équipements concernés.

9. Comment se passe la réception lors de la fin de travaux ? (Question de M. Antoine BOHAN)

Les travaux sur les espaces publics sont contrôlés par les services techniques.

Concernant les travaux qui ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de la ville, la durée des interventions est de plus en plus longue et avec des interruptions de chantier et des arrêts provisoires de plus en plus fréquents, en particulier pour les travaux commandés par les concessionnaires ou délégataire de réseaux (Enedis, Orange, SAUR ...).

Il est de plus en plus difficile d'obtenir des délais raisonnables notamment avec les prestataires, voire certains sous-traitants. Il est d'ailleurs de plus en plus courant de devoir relancer, voire mettre en demeure les entreprises de finir ou reprendre les travaux.

Des discussions en ce sens ont même eu lieu récemment, ou sont programmées, avec certains opérateurs.